Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

MAIRIE DE MONTBLANC

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL ENTRE ASSOCIATIONS

Objectif : Formaliser les conditions de prêt de matériel entre la Mairie et les associations dans le but de contribuer à la réalisation d'un évènement. Il s'agit d'une démarche volontaire et de bonne entente entre partenaires respectueux.

Prêt de matériel entre :

- La MAIRIE DE MONTBLANC, représentée par Claude ALLINGRI agissant en qualité de Maire, dénommé « Prêteur » d'une part,

- Et l'association : .....,
  Représentée par (nom, prénom).....
  Agissant en qualité de .....
  Dénommé « emprunteur » d'autre part.

Matériel prêté :.....
.....
.....
.....

Date de la prise en charge du matériel : .....
Date de restitution du matériel : .....

L'emprunteur reconnait que le matériel qui lui est confié est en parfait état de fonctionnement et de propreté.

Lors du retour du matériel un contrôle sera effectué pour s'assurer de son bon état général (fonctionnement, propreté et conditionnement). En cas de disfonctionnement le coût de la réparation sera à la charge de l'emprunteur. S'il est constaté que le matériel est devenu inutilisable son remplacement par un matériel neuf et identique au frais de l'emprunteur sera exigé.

L'emprunteur | Le prêteur | La personne en charge du Prêt

